Organisation des paroisses du lieu manifeste eucharistique de Cherbourg - Rentrée 2024

Les nominations des prêtres au 1^{er} septembre dans notre diocèse conduiront à une nouvelle situation pour les paroisses de notre « lieu manifeste eucharistique » : un seul curé (P. Marc Vacher), avec une même équipe de prêtres (P. Michel Levallois, P. Emmanuel Kolani, P. Christophe Bindzi Mvogo), pour les cinq paroisses.

Ces nominations impliquent de faire un nouveau pas dans la mise en œuvre des orientations pastorales du diocèse, par une adaptation de nos structures de collaboration entre prêtres, diacres et laïcs.

L'objectif premier reste le même : préserver et encourager la vie et le dynamisme des communautés locales tout en favorisant la communion et le travail ensemble des paroisses voisines liées à un même lieu manifeste.

Ce projet résulte de plusieurs révisions après des rencontres de travail avec les prêtres, avec les diacres, avec chaque EAP, avec le vicaire général du diocèse, et enfin avec notre évêque.

1 – Ce qui demeure pour l'année à venir.

Les paroisses ne sont pas modifiées. Elles gardent leur autonomie sous l'autorité du curé et de leur propre EAP.

Les différents services d'Église (accueil, sacrements, catéchèse...) demeurent proposés dans chaque paroisse selon le mode d'organisation propre à chacune.

La constitution de fraternités soucieuses de la vie des clochers et des quartiers continue à être suscitée et soutenue.

De la sorte, les modifications annoncées ont pour but de continuer à vivre notre mission de proximité à l'égard de tous, dans la prise en compte de nos forces pastorales. L'appel à l'engagement de chacun demeure lui aussi!

2 - Constitution d'un Conseil du Lieu manifeste (CAP = Conseil d'animation pastoral)

Constitué des membres des EAP, des coordinateurs de pastorales particulières (pastorale des jeunes, catéchuménat), de représentants des mouvements caritatifs, et de quelques autres paroissien(ne)s, ce conseil, présidé par le curé des paroisses, se réunira trois fois l'an, pour des sessions d'une demi-journée.

Sa mission est double:

1 – définir une ou des priorités pastorales dans les grands domaines de la mission : annoncer, célébrer, servir. Les orientations proposées seront mises en œuvre

- d'une part par l'organisation d'activités ou d'événements communs (pilotés par une commission dédiée à chaque priorité),
- d'autre part, à l'initiative des EAP, par des propositions propres à chaque paroisse selon ses habitudes et ses possibilités.
- 2 soutenir les services paroissiaux : encourager et accompagner la mutualisation des formations, des parcours et supports, des relectures et évaluations.

Un bureau de ce conseil, présidé par le curé, comprenant les prêtres, les laïcs en mission d'Eglise, et un ou deux bénévoles, assurera la continuité entre les sessions et le suivi des projets.

3 – les prêtres référents

Le curé est responsable des cinq paroisses, mais chaque prêtre, curé ou vicaire, devient prêtre référent d'une (ou deux) paroisses(s).

Les liturgies (messes dominicales, messes de semaines, sacrements et obsèques) sont habituellement assurées dans chaque paroisse par le prêtre référent, en collaboration avec les diacres et les officiants laïcs.

Dans la paroisse dont il est référent, le prêtre préside les réunions de l'EAP chargée d'une part de la mise en œuvre des priorités pastorales communes définies par le CAP et d'autre part de la vie propre de la paroisse.

Concrètement, les paroisses Saint-Jean-XXIII et Saint-Sauveur sont accompagnées par deux prêtres référents : P. Emmanuel Kolani et P. Christophe Bindzi Mvogo.

La paroisse Sainte-Marie du Cotentin est accompagnée par un prêtre référent : P. Michel Levallois.

Les paroisses Saint-Gabriel et Sainte-Bernadette sont accompagnées par un même prêtre référent : P. Marc Vacher.

Cette distribution a été pensée en particulier pour maintenir comme actuellement le service des messes dominicales avec la présence de quatre prêtres.

Le curé veillera à être présent dans les paroisses dont il n'est pas le référent, notamment par des permanences ouvertes à tous et par la présidence occasionnelle d'une eucharistie dominicale.

4 – Salarié(e)s

Evaluer et redistribuer les tâches des secrétaires paroissiales.

Adjoint(e)s en pastorale : vers deux postes à 2/3 temps chacun, avec une nomination au service de l'ensemble des paroisses, mais une implantation forte dans une paroisse (lettres de mission et fiches de poste à écrire).

A Tourlaville (Saint-Gabriel): Chantal Bérard

A Octeville (Saint Sauveur) : personne à trouver, avec le départ en retraite de Véronique Gallienne.

5 – Conseils économiques

Ils sont canoniquement à conserver pour chaque paroisse. Travail commun des économes à poursuivre.

Etudier la possibilité de nommer un économe pour l'ensemble du lieu manifeste, avec entre autres missions de s'occuper de l'immobilier, et des liens avec le diocèse.

6 - Communion dans la mission

Dans leur collaboration et leurs rencontres de travail, les membres du bureau du CAP, les prêtres et les laïcs en mission d'Église porteront le souci d'une pastorale cohérente sur l'ensemble des paroisses.

50 COUTANCES
PAROISSE SAINTE-MARIE-DU-COTENTIN

50 COUTANCES
PAROISSE SAINTE BERNADETTE DE MARTINVAST

50 COUTANCES
PAROISSE SAINTE BERNADETTE DE MARTINVAST

50 COUTANCES
PAROISSE SAINT-SAUVEUR D'OCTEVILLE-NOUAINVILLE

50 COUTANCES
PAROISSE SAINT-JEAN XXIII DE CHERBOURG - LA GLACERIE

50 COUTANCES
PAROISSE SAINT-JEAN XXIII DE CHERBOURG - LA GLACERIE

PAROISSE SAINT-GABRIEL DE TOURLAVILLE